

Covid-19 : le masque rendu obligatoire dans le cœur de ville, les habitants invités au dépistage

Dès le lundi 31 août et jusqu'à nouvel ordre, **le port du masque sera obligatoire en centre-ville de Valence** dans un secteur délimité, allant de la rue Belle Image au Nord à la rue Chevandier au Sud (carte ci-dessous et sur valence.fr). Cette mesure a pour objet de **limiter la propagation du virus dans les espaces de rassemblements plus denses**, en particulier dans les rues piétonnes et à proximité des plus importants établissements recevant du public. Le Maire a saisi le Préfet pour qu'un arrêté préfectoral soit pris prochainement en ce sens. Tout contrevenant à la règle risquera **une amende de 135 €**.

Parce que le virus circule toujours, **il ne faut pas oublier les gestes barrières**. Avec cette action et dans la mesure de ses moyens, la Ville espère **assurer la sécurité de tous**, même dans les rues les plus fréquentées et les plus étroites du centre-ville, où respecter la distanciation physique n'est pas toujours évident.

Par ailleurs, la Ville incite les Valentinois à se faire dépister gratuitement.

Retour de congés, projet de voyage, rassemblements familiaux ou festifs : toute personne se trouvant dans l'une de ces situations à risque est fortement invitée à **se faire tester au plus vite, de préférence avant la reprise du travail et des activités**.

« *Le test est simple et gratuit. Il s'agit d'un simple prélèvement par voie nasale ou salivaire, et les résultats sont disponibles en 24h. A titre personnel, je me ferai tester dès mon retour pour protéger mes proches. Je vous invite à faire de même !* » insiste Nicolas Daragon, Maire de Valence. [En savoir plus sur le dépistage](#)



CONTACT PRESSE : Émilie Gay
04 75 79 20 19 – emilie.gay@mairie-valence.fr